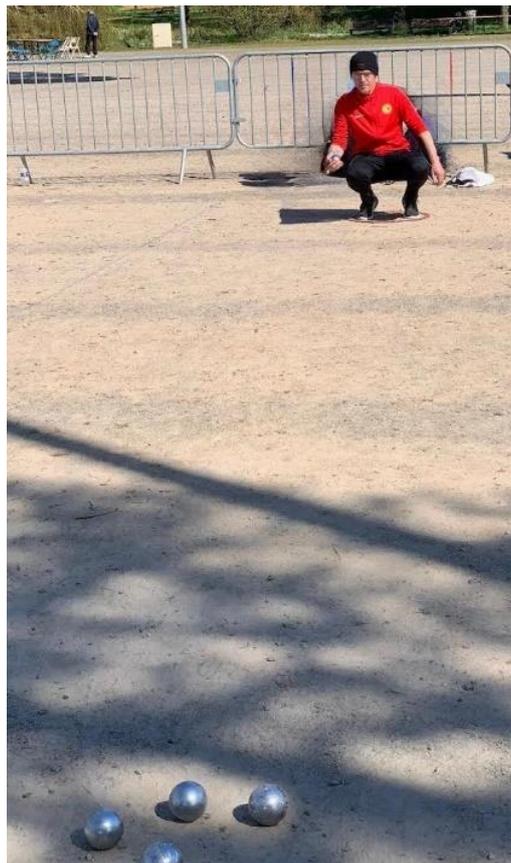




Para Pétanque Adaptée

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Samedi 20 avril 2024

A partir de 10h00

Boulodrome à Saint-Calais (72)

Organisé par l'ASAC 72



Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Pétanque Adaptée** est ouvert uniquement aux adultes.

	-18 ans	Seniors	Vétérans
SAISON 2023/2024	2007-2006 Demande de surclassement (certificat médical – voir règlement)	2005-1983	1982 et avant

L'âge s'entend au 1er janvier de l'année sportive en cours.

Le règlement sportif Para Pétanque Adaptée est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat régional de Para Pétanque Adaptée se déroulera le **samedi 20 avril 2024**.



Rue du lac, 72120, Saint-Calais.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place.

Commande plateaux repas possible au prix de 10 euros (A indiquer en bas de la fiche engagement)



Frais d'engagement : 5 euros par équipe doublette et 10 euros par équipe triplète (à l'ordre de l'ASAC 72).

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 9h00 jusqu'à 9h40

Accueil des délégations / Vérification des licences et des engagements

10h00

Démarrage du championnat

12h30

Pause du midi

13h30

Reprise du championnat

17h00

Podiums

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 6 avril 2024** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté :
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33
- Référent de la commission ligérienne Para Pétanque Adaptée : Adrien PRAUD
praud.adrien.cdsa85@gmail.com / 06.85.88.63.85

Championnat de France 2024

Championnat de France Para Pétanque Adaptée : du 31 mai au 2 juin 2024 à Saint-Chamond (42).

Le nombre de places qualificatives par région est précisé en page suivante.

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadaptepl.org



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SAPdl

Partenaires



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA PÉTANQUE ADAPTÉE

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 6 avril 2024

INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Entraîneur n°1 :

N° licence :

Entraîneur n°2 :

N° licence :

Entraîneur n°3 :

N° licence :

SPORTIFS

1

N° licence

NOM - Prénom

Sexe
(F/M)

Année de
naissance

Classe

AB

TÊTE A TÊTE

2

AB

SPORTIFS

1

2

AB-AB / BC-BC / CD-CD

3

4

AB-AB / BC-BC / CD-CD

DOUBLETES

5

6

AB-AB / BC-BC / CD-CD

7

8

AB-AB / BC-BC / CD-CD

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe
	1				CD
	2				CD
	3				CD
SPORTIFS	4				CD
	5				CD
	6				CD
TRIPLETTES	7				CD
	8				CD
	9				CD

FRAIS D'ENGAGEMENT

Frais d'engagement : x 5 euros par équipe doublette (à l'ordre de l'ASAC 72)
X 10 euros par équipe triplete (à l'ordre de l'ASAC 72)

Nombre de plateaux-repas : x 10 euros = € (à l'ordre de l'ASAC 72)

VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2023/2024

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté

ATTRIBUTION EQUIPES CHPT DE France SAINT CHAMOND 2024

REGION	CD/CD/CD	CD/CD	BC/BC	AB/AB	AB
AUVERGNE RHONE ALPES	3	7	7	3	2
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	4	4	2	1
BRETAGNE	2	2	2	2	0
CENTRE VAL DE LOIRE	2	5	5	3	2
GRAND EST	2	4	4	3	2
HAUTS DE France	1	5	5	3	1
ILE DE FRANCE	3	6	4	3	1
NORMANDIE	2	4	3	2	1
NOUVELLE AQUITAINE	5	9	8	4	2
OCCITANIE	5	9	10	3	2
PACA	3	4	8	2	1
PAYS DE LA LOIRE	2	5	4	2	1
TOTAUX	32	64	64	32	16

32

64

64

32

16

Le chiffre en rouge comprend les équipes qualifiées d'office

208

208

EQUIPES QUALIFIEES D'OFFICE (CHPT LES PONTS DE CE 2023)

	CD/CD/CD	CD/CD	BC/BC	AB/AB	AB
AUVERGNE RHONE ALPES				1	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1				
CENTRE VAL DE LOIRE					1
HAUTS DE France				1	
ILE DE France	1				
NORMANDIE		1			
NOUVELLE AQUITAINE			1		
OCCITANIE		1	1		
PAYS DE LA LOIRE					1
TOTAUX	2	2	2	2	2

10